

Communiqué de presse – 31 janvier 2018

## « Stop au béton » en Wallonie en 2050 ? La CCW nuance et avertit

Après la réforme de la réglementation urbanistique wallonne via le Code de Développement territorial (CoDT), bouclée en 2017, le Gouvernement wallon s'attèle, en ce début 2018, à un autre chantier important pour la Wallonie : l'élaboration du schéma de développement territorial (SDT), sensé anticiper les besoins de la collectivité et préparer le territoire à répondre aux aspirations de la population, en tenant compte des défis à moyen et à long terme auxquels elle sera confrontée (défi démographique, logement, mobilité, PEB, environnement, ...). Parmi les objectifs fondamentaux du SDT, on relève la promotion d'une urbanisation économe en ressources foncières. Et pour y parvenir, le SDT prévoit notamment la réduction de la consommation annuelle des terres non-artificialisées : de moitié d'ici 2025, et en totalité à l'horizon 2050.

**La CCW reconnaît bien volontiers la nécessité d'une gestion parcimonieuse du territoire et d'une préservation des zones naturelles.** « *Nous ne bâtissons plus en 2018 comme en 1968, dans une vision extensive ; aujourd'hui, la tendance est à la densification, ce qui convient aussi au secteur de la construction* », souligne Jean-Jacques Nonet, président de la CCW. **Mais les constructeurs craignent que le « stop au béton » freinera exagérément toute possibilité d'urbanisation, alors que la population augmente et que les besoins en espaces résidentiels et économiques restent considérables.** Une raréfaction de l'offre de terrains entraînera par exemple une augmentation des prix, avec un nouveau recul de l'accès au logement des ménages.

Il ne faut donc pas « enfermer » la Wallonie dans un calendrier trop rigide et trop contraignant, voire pénalisant, au risque d'étouffer, dans 10, 20 ou 30 ans, des opportunités d'investissements au niveau résidentiel, économique ou même d'infrastructures de mobilité durable et/ou de production d'énergie renouvelable. Après 2025, dans un nouveau contexte institutionnel (autonomie financière), la Wallonie doit préserver toutes ses chances d'activer des leviers de croissance à travers son aménagement du territoire pour garantir le bien-être de sa population.

Pour la CCW, l'urgence est aussi à plus court terme : **si on veut renforcer l'attrait et la qualité des zones bâties actuelles, il est essentiel d'accélérer les politiques de revitalisation urbaine et rurale, de stimuler la démolition-reconstruction des tissus vétustes, de restaurer le bâti historique, d'assainir les friches industrielles, d'amplifier la rénovation énergétique des logements et des bâtiments secondaires et tertiaires, sans oublier d'instaurer des circuits-courts.** « *Des budgets publics doivent être dégagés en ce sens et des financements alternatifs doivent être mis au point avec le secteur privé. La CCW dialogue en ce sens avec les autorités régionales pour imprimer ces priorités dans le nouveau plan wallon d'investissements stratégiques* », conclut Francis Carnoy, directeur général de la CCW.

**Pour plus d'information concernant ce communiqué de presse :**

**Francis Carnoy**, directeur général CCW  
0476/47 57 56 - [francis.carnoy@ccw.be](mailto:francis.carnoy@ccw.be)

***A propos de la CCW :***

La CCW est la branche wallonne de la Confédération Construction. La CCW représente 5.000 entreprises de construction, de tous métiers (entreprises générales, voirie, génie civil, toiture-couverture, électriciens, menuisiers, peintres, etc.), établies en Wallonie.